

# Bureau syndical

## compte-rendu de réunion



Réunion du 24 septembre 2019 (18h30), salle communale de Vieille-Eglise-en-Yvelines

### Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- |                |                          |
|----------------|--------------------------|
| • Mme BOONE    | Jouars-Pontchartrain     |
| • M. BOURNAT   | Gif-sur-Yvette           |
| • M. CHIVOT    | Auffargis                |
| • M. DE WINTER | Dampierre-en-Yvelines    |
| • M. FRONTERA  | Saint-Jean-de-Beauregard |
| • M. GUEGUEN   | Saint-Lambert-des-Bois   |
| • M. MONTEGUT  | Choisel                  |
| • M. PASSET    | Cernay-la-Ville          |
| • M. PELLETIER | CCHVC                    |
| • M. POULON    | Sonchamp                 |
| • M. POUPART   | Bonnelles                |

### Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : MMES ALOISI-ROUX, CALVARIN, DORMOIS, DOUBRE, DUFILS, DUMAZEAU, HOUQUET, MANOUVRIER, MONTEL et ZERAFA et MM BONNISSEAU, MARCHAL, PERRIN, SIX et STEPHAN.

### Absents excusés :

- |                 |                                    |
|-----------------|------------------------------------|
| • Mme AUBERT    | Le Mesnil-Saint-Denis              |
| • Mme DARCOS    | Conseil départemental de l'Essonne |
| • Mme DARMON    | Communauté Paris Saclay            |
| • Mme DEMONT    | Conseil départemental des Yvelines |
| • Mme PIGANEAU  | Conseil régional IDF               |
| • M. VANDEWALLE | Conseil départemental des Yvelines |

### Pouvoirs :

- |                 |               |
|-----------------|---------------|
| • M. VANDEWALLE | à M. POUPART  |
| • Mme DARCOS    | à M. CHIVOT   |
| • Mme PIGANEAU  | à M. FRONTERA |
| • Mme DARMON    | à M. GUEGUEN  |

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

## **1. Approbation du compte-rendu du Bureau syndical du 27 juin 2019**

Adopté à l'unanimité

## **2. Attribution des aides validées par la Commission Agriculture du 9 septembre 2019**

### **Acquisition d'un lamier d'élagage pour l'entretien des lisières forestières**

SCEA DE WINTER - Mme Ina DE WINTER (Commune de Dampierre-en-Yvelines)

La SCEA est une exploitation familiale de 78 ha en polycultures à dominante céréalière, en conduite dite conventionnelle mais avec des techniques de travail du sol simplifié et de semis direct. Elle s'est par ailleurs engagée en MAEC en 2017 dans une mesure de réduction progressive des phytosanitaires. Une partie de l'exploitation située dans la vallée de l'Yvette à Maincourt est concernée par un linéaire important de lisières forestières et de ripisylve boisée, tandis que d'autres parcelles situées sur le plateau de Cernay sont bordées de remises boisées.

Pour entretenir l'ensemble des lisières forestières (4,5 km), l'exploitation souhaite s'équiper d'un lamier Agradisc (marque Agram) muni d'un plateau d'élagage équipé de 3 couteaux forestiers.

- Montant des investissements : **7 450,00 € H.T.**
- Subvention PNR (40%) : **2 980,00 € H.T.**
- Plan de Parc : ZIEC
- *Aides précédentes : En 2013 pour l'acquisition en collectif d'un dispositif de récupération de la menuie paille (subvention de 6 510,00 € HT.).*

Question sur la mutualisation du matériel : l'exploitante sera peut-être amenée à faire des travaux chez les voisins.

Adopté à l'unanimité

### **Plantation de haies champêtres en terres agricoles (convention de partenariat avec la FICIF)**

Conformément à la convention PNR-FICIF, un partenariat technique et financier permet d'inciter la replantation de haies sur les exploitations agricoles du territoire. Si l'objectif pour la FICIF est de favoriser la reproduction naturelle des gibiers, les enjeux du renforcement de la trame verte pour le PNR sont multiples : restauration de liaisons biologiques rompues, création de refuges pour la faune auxiliaire des cultures, limitation des phénomènes de ruissellement en grandes cultures, protection des bétails, intégration et mise en valeur paysagère... Le financement du PNR est de 100% pour l'acquisition des plants. L'exploitant s'engage à pailler, arroser et entretenir la haie pendant *a minima* 15 ans. La FICIF finance les clôtures électriques si l'exploitant est en contrat de service. Les plantations sont réalisées conjointement avec les exploitants, les techniciens des structures, des lycées agricoles et des associations locales de protection de l'environnement.

Trois exploitations ont sollicité l'appui technique et l'aide financière du PNR pour l'implantation de **1,15 km de haies champêtres et 15 arbres fruitiers** en alignement dans les prairies pour un montant total de **3 085 € T.T.C.** :

**EARL Ferme de l'Hirondelle** (Mme. Violette et M. Jérémie Massard), en polycultures-élevage à Mareil-le-Guyon : plantations sur la commune de Bazoches-sur-Guyonne pour 305 ml de haies sur 2 rangs et deux alignements de 15 fruitiers dans les prairies : haies à vocation brise-vent, intégration paysagère d'un futur bâtiment agricole et fruitiers pour la valorisation de la biodiversité

- Devis estimatif : 1 620.00 € T.T.C.

**EARL Les Chênes Secs** (M. Christophe ROBIN), en polycultures-élevage à Sonchamp pour 400 ml sur 1 rang : haies à vocation paysagère pour une intégration des nouveaux parcours à volailles et des poulaillers

- Devis estimatif : 850.00 € T.T.C.

**SCEA Ferme de Madrid** (M. Thierry VANDOORNE), en polycultures à Forges-Les-Bains pour 410 ml de haies sur 2 rangs : haies à vocation défensive (intrusion), paysagère et valorisation de la biodiversité en continuité directe d'un ENS du département de l'Essonne.

- Devis estimatif : 615.00 € T.T.C.

Une question porte sur la différence de prix : celle-ci dépend des devis et de la nature des plantations.  
Quels sont les engagements des exploitants ? : sur une durée 15 ans.

S'il y a arrachage au bout d'un an, que peut faire le Parc ? la subvention peut être reprise ou l'exploitant peut s'engager à planter ailleurs.

Adopté à l'unanimité

### **3. Attribution des aides validées par la Commission Développement économique et Energie du 12 septembre 2019**

#### **Innov Rural - Appui au développement de démarches participatives innovantes en milieu rural**

##### **Financement participatif (Aide 10.10.)**

Lancement de la campagne de financement participatif de Mme Cousin, restaurant « la table des artistes », Chevreuse

- Investissements : petit mobilier, communication
- Montant de la collecte : 5 000€ TTC
- Subvention accordée : 400 € (frais de collecte)

Lancement de la campagne de financement participatif de M Vannier, tapissier d'ameublement « Histoire de siège » à Montfort l'Amaury

- Investissements : véhicule, outillage
- Montant de la collecte 5 000€ TTC
- Subvention accordée : 400 € (frais de collecte) – Demande de démarrage anticipé au 1 septembre 2019 en raison de la reprise de l'activité le 1 septembre 2019.

##### **Appui à la filière artisanat d'art**

##### **Salon « Résonance[s] » du 8 au 11 novembre 2019 à Strasbourg (Aide 10.9)**

Muriel CHENE (artisan membre de l'association AAArt) à Auffargis

- Frais de stand : 1058 € HT
- Subvention demandée : 500 €

##### **Energie**

##### **Rénovation de lanternes boules rue de la Magnanerie à Choisel**

##### **Aide 5.5 lutte contre la pollution lumineuse**

- Coût des travaux : 2925€ HT
- Montant de la subvention (70%) = 2047,50€

##### **Conseil en Energie Partagé (CEP) phase 2 : Bullion (Aide 5.2.)**

- Coût : 2516,23€
- Montant de la subvention (50%) = 1258,12€

**Rénovation de 20 lanternes boules Résidence du Prieuré, chemin de l'église et chemin du Saint-Sacrement et installation d'horloges astronomiques à Bazoches-sur-Guyonne**

*Aide 5.5 lutte contre la pollution lumineuse*

- Montant des travaux = 13 281€ HT
- Aide du Parc (70%) = 8 000 € plafond

*Adopté à l'unanimité*

**4. Attribution des aides validées par la commission Architecture, Urbanisme et Paysage du 16 septembre 2019**

**Plantation d'un verger sur la plaine de Chevincourt - Commune de Magny-les-Hameaux**

La commune de Magny-les-Hameaux réalise des travaux d'aménagements d'espaces sportifs sur la plaine de Chevincourt. L'opération vise à aménager un vaste terrain de 60 000m<sup>2</sup> environ, en espaces sportifs et de loisirs. La commune cherche également à préserver la qualité paysagère du site, et à s'inscrire dans la continuité d'actions menées, en partenariat avec le PNR depuis 2013 (arbres fruitiers dans les écoles et les espaces publics, « Magny Comestible » ...). Le projet d'aménagements de la plaine de Chevincourt comprend donc la plantation d'un verger de 25 arbres fruitiers palissés et de petits fruits (cassis, framboisiers, groseilliers), sur la partie ouverte en prairie.

Pour cela, la commune sollicite une subvention du Parc naturel au titre des « travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics » (aide n° 2-3) à un taux de 60% pour ces travaux estimés à 6 233.50€ H.T. Montant de l'aide du PNR : 3 740.10 €

**Travaux de végétalisation du cimetière - Commune de Magny-les-Hameaux**

La commune de Magny-les-Hameaux est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche « Zéro-Phyto » et recherche des solutions alternatives pour l'entretien des espaces, et notamment du cimetière. En 2018, elle a réalisé une 1ère phase test de végétalisation des allées et souhaite réaliser une 2<sup>ième</sup> phase en 2019. Elle sollicite donc une aide du PNR au titre des « travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics » (aide n° 2-3) à un taux de 60%, pour l'acquisition des végétaux.

- Montant des fournitures estimé à 1 805.05 €
- Montant de l'aide PNR : 1 083.03 €

*Adopté à l'unanimité*

**5. Attribution des aides validées par la Commission Tourisme, Déplacements, Liaisons douces du 16 septembre 2019**

**Restauration du CR 14 et de la SR 15 – Commune de la Celle-les-Bordes**

La commune de la Celle-les-Bordes souhaite réhabiliter deux de ses chemins ruraux afin de connecter le hameau de la Villeneuve situé sur le plateau, au centre bourg de la Celle situé dans la vallée, où se trouve l'école, se poursuivant jusqu'au hameau des Bordes où se trouve la mairie via un cheminement piéton déjà existant sur le coteau. Actuellement ces chemins ont été fortement dégradés par les sangliers et sont devenus impraticables. De plus, la végétation a complètement envahi l'emprise de la SR 15, et commence à envahir le CR 14.

Les travaux consisteront à dégager la végétation et les arbustes qui entravent le passage, et à reprofiler les chemins pour y installer un revêtement stable et pérenne : grave calcaire et grave ciment.

- Coût de l'opération : 59 085 € HT
- Coût pour le PNR (50 %) : 29 542,5 €

[Adopté à l'unanimité](#)

#### **Acquisition de 14 appuis vélos - Commune de Magny-les-Hameaux**

La commune de Magny-les-Hameaux a la volonté de promouvoir les déplacements à vélo et souhaite dans ce cadre acquérir du mobilier pour le stationnement des vélos aux abords des lieux publics, notamment scolaires et sportifs. Elle souhaite installer 20 arceaux vélos dans le centre-ville.

- Montant des travaux : 1 485,80 € HT
- Coût pour le PNR (50 %) : 742,90 €

#### **Acquisition de 14 appuis vélos - Commune de Clairefontaine-en-Yvelines**

La commune de Clairefontaine-en-Yveline a la volonté de promouvoir les déplacements à vélo et souhaite dans ce cadre acquérir du mobilier pour le stationnement des vélos aux abords des lieux publics et au centre bourg. Elle souhaite installer 14 arceaux vélos dans le centre-ville qui serviront à la fois aux habitants de la commune et aux cyclotouristes de passage.

- Montant des travaux : 1 606 € HT
- Coût pour le PNR (50 %) : 803 €

#### **Création d'un gîte dans une ancienne grange à Chevreuse**

*11.2 - Aide éco environnementale pour les investissements en isolation et installation d'EnR&R pour les prestataires touristiques*

Projet de création d'un gîte dans une ancienne grange sur la commune de Chevreuse (Hameau de Trottigny)

- Bénéficiaire : Monsieur JORE
- Coût des travaux d'isolation en laine de bois : 15 377€ HT
- Montant de la subvention (40%) = 6150,80€

[Adopté à l'unanimité](#)

#### **6. Attribution des aides validées par la Commission Culture du 10 septembre 2019**

##### **« Les Bistrotonales » – Association AIDEMA**

Il est proposé d'accorder une subvention de **800 €** est accordée à l'association pour ce projet de diffusion musicale qui consiste à organiser des concerts dans des cafés ou lieux de restauration du Parc en amont du festival « Jazz in Auffargis » (novembre). Les lieux concernés sont : la Ferme des 4 étoiles d'Auffargis ; le Café des Sports de Cernay-la-Ville ; le Café des Essarts-le-Roi ; le Café du village d'Auffargis ; Le p'tit chalet de Dampierre-en-Yvelines. Il s'agit d'aider au lancement d'un nouveau projet et de lui donner une chance de développement. Une convention précisera les conditions de versement de la subvention et un bilan sera fait à l'issue de l'événement.

[Adopté à l'unanimité](#)

#### **7. Attribution des aides validées par la Commission Patrimoine du 8 juillet 2019**

##### **Restauration de la toiture d'un colombier de la ferme Fresneau à Janvry**

Demandeur : Guillaume Brichard, Ferme de Fresneau, 91640 Janvry

- Montant total de l'opération : 10 132.15 € HT

- Taux de l'aide du Parc voté en commission : 30%
- Montant de l'aide : 3 039.65 €

Adopté à l'unanimité

## **8. Attributions des aides validées par la Commission *Biodiversité et Environnement* sous réserve des décisions prises lors de la réunion du 19 septembre**

### **Dégravillonnage des allées du cimetière - Commune de Gambais**

La commune souhaite faire l'acquisition de matériels électriques (2 bineuses sarclées avec batteries et 2 tondeuses avec batterie) et procéder au dégravillonnage des allées du cimetière afin de les enherber. Les tondeuses sur batterie de petits gabarits de coupe (largeur de coupe 43 cm et 48 cm) seront utilisées sur les nouvelles allées enherbées.

#### Acquisition de système d'entretien alternatif des espaces publics (aide n°6-10)

- Coût de l'opération : 3 235 € HT
- Part du Parc (70%) : 2 264,50 €

#### Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics (aide n°2-3)

- Coût de l'opération : 1 000 € HT
- Part du Parc (60%) : 600 €

### **Restauration de deux mares prariales à la Ferme de la Villeneuve (Rambouillet)**

Dans le but de s'affranchir d'une dépendance à l'eau de réseau, Madame Ebstein souhaite restaurer les 2 mares des pâtures de la Clairière. Partiellement taries et peu profondes, elles n'offrent pas de volume d'eau suffisant en période estivale. Toutefois, le bétail continue d'exploiter les mares qui de ce fait montre un degré de piétinement important et potentiellement néfaste pour la faune.

La restauration d'un volume d'eau pour chacun des 2 plans d'eau aura pour double vocation de fournir un point d'abreuvement pour le bétail ainsi qu'un milieu de vie favorable à la faune et la flore, par des aménagements en pentes douces, la diversification des berges et une profondeur supérieure à 1 m. Ce secteur de Rambouillet abrite une petite population de Triton crêté (Directive Habitats-Natura 2000), qui recherche particulièrement ce type de plan d'eau peu ombragé et riche en végétation aquatique. Au moins 10 espèces de libellules sont susceptibles de se reproduire dans ce faciès de plan d'eau.

#### Création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique (Aide 6.3)

- Coût de l'opération : 2 700 € HT
- Part du Parc (80%) : 2 160 €

Adopté à l'unanimité

## **9. Programme d'action 2019 avec l'ALEC SQY**

Le PNRHVC et l'ALEC SQY conviennent de poursuivre la mise à disposition d'un Espace Conseil FAIRE aux habitants de la partie Yvelinoise du PNR HVC, de poursuivre le développement du Conseil en Energie Partagé (CEP) sur le territoire du PNR et de poursuivre leur partenariat sur d'autres actions de maîtrise de l'énergie en particulier l'accompagnement de projets d'énergies renouvelables.

Adopté à l'unanimité

## **10. Convention 2019/2020 PNRHVC – ECOLE TECOMAH**

En 2015, le PNR s'est associé à l'Ecole Tecomah de Jouy-en-Josas, qui dépend de la CCI Paris Île-de-France, pour organiser quelques chantiers « école » de gestion des milieux naturels sur les communes de son territoire.

Depuis 4 ans, c'est une véritable programmation sur toute l'année scolaire qui est mise en œuvre et qui fait l'objet au mois de septembre d'une convention annuelle en partenariat avec les enseignants du BAC PRO GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE de L'EA TECOMAH.

L'objectif pour l'école : disposer de sites d'accueil, publics comme privés, sur lesquels les élèves des 3 niveaux (seconde, première et terminale) peuvent mettre en pratique dans différents environnements les principes de gestion des milieux naturels, co-encadrés par un professionnel du PNR.

De manière marginale, le PNR assure également pour l'Ecole quelques animations ciblées sur le terrain (sortie chauve-souris, initiation à la botanique...).

Pour le PNR, l'avantage est de pouvoir intervenir dans la gestion de certains milieux naturels (coupes d'arbres dans un marais, débroussaillage et entretien de chemins d'une RNR, créations de mares sur une tourbière privée...). Ce partenariat procède aussi de la mission de sensibilisation et d'éducation du Parc.

Pour l'année 2019/2020, cette 4<sup>ème</sup> convention annuelle prévoit 25 interventions allant de l'arrachage de Renouée du Japon ou de la fabrication et pose de nichoirs à Chauves-Souris, à l'aménagement de cheminements dans les RNR.... Pour un total de 17 journées de chantiers effectives. En retour, 4 animations sont organisées à destination des élèves, pour un total de 2 journées. L'effectif des 3 classes concernées est de 57 élèves.

[Adopté à l'unanimité](#)

## **11. Convention de partenariat 2019-2020 avec le CHEP du Tremblay-sur-Mauldre**

Le CHEP du Tremblay sur Mauldre, établissement d'enseignement aux métiers de la nature, collabore régulièrement avec le PNR, pour des actions concrètes de terrain mais aussi sur des sujets d'études. Dans le cadre d'un projet tutoré, encadré par les missions Paysage et Education à l'Environnement, un groupe de 4 étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature va travailler pendant l'année scolaire 2019/2020 sur des propositions pour repenser les espaces extérieurs du Centre d'Initiation Nature des Hauts Besnières, afin d'en faire un véritable outil d'animation et d'initiation.

[Adopté à l'unanimité](#)

## **12. Fixation de tarifs pour les produits en vente à la boutique du Petit Moulin**

Nouveaux produits :

- Puzzle ORIGAMI Edition ➔ prix de vente : 6,50 € (**prix d'achat 4,56€**)
- Mugs Décorés ➔ prix de vente : 18 € (**Prix d'achat 15,72 €**)
- Sac en coton ➔ prix de vente : 6 € (**Prix d'achat 2,88 €**)
- Ouvrage Belles balades ➔ prix de vente : 13.49 € (**Prix d'achat 13,49€ avec Remise de 35%**)

Changement de tarifs anciens produits :

- Crayon papier PM prix actuel : 2 € ➔ nouveau tarif 1.50 €
- Poster PM 4 visuels : 8 € ➔ 5 €

- Hors-Série : 9.50 € → 7 €
- Magnet : 4 € → 4.50 €
- Carte Postale PM 2 € → 2.50 €
- Chocolat Chaud : 2.50 € → 3.50 €
- Café Gourmand : 3.50 € → 4.50 €
- Visite guidée musée adultes: 5 € → 7 € \*
- Visite guidée musée enfant de 6-12 ans → 5 €\*

\*Tarif en vigueur à partir du 01/01/2020

Débat sur le fait de faire payer les scolaires avec le souhait d'une gratuité pour les enfants et classes des communes du Parc

Adopté à l'unanimité, sauf sur la dernière ligne (visite guidée du musée pour les enfants) : une évaluation des possibilités de financer la gratuité par un abonnement sous forme de subvention Culture doit être entreprise.

### **13. Modification des tarifs de la Maison de Fer incluant la taxe de séjour**

La Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse a instauré la taxe de séjour le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Le Parc est concerné pour le gîte d'étape de la Maison de Fer, situé sur la commune de Dampierre.

Pour les hébergements non classés, le taux fixé est de 5% du tarif hors taxe, hors prestations annexes par personne adulte, auquel s'ajoute 15% de ce montant pour la taxe dite régionale. A titre indicatif, le cout de la nuitée à la Maison de Fer est à ce jour de 25 €, la taxe de séjour correspond donc à 1,44 € et viendra s'ajouter au cout de la nuitée.

Adopté à l'unanimité